

On a dit qu'il faudrait placer l'augmentation dans le contexte général de la vie économique et sociale du pays. Comme bien d'autres, je déplore les conditions actuelles de pauvreté et de chômage. La crise du logement surtout me tracasse. Si on me promettait que la plupart des professionnels canadiens diminueraient leurs traitements au niveau de ceux que les députés touchent actuellement, je serais le premier en faveur de cette approche. Si nos revenus ne suffisent pas pour entretenir une famille d'une façon convenable et respectable, ne fermons-nous pas la porte à des hommes aux moyens modestes? Il est certain que le Parlement ne devrait pas être la chasse gardée des riches. Nous devrions pouvoir agir en toute indépendance, sans devoir craindre ni solliciter personne. Le sort des jeunes m'inquiète tout particulièrement. Je crois nécessaire d'attirer les jeunes au Parlement, afin qu'ils puissent y exprimer les opinions de la jeunesse d'aujourd'hui. Je ne veux pas qu'on dresse des barrières devant les jeunes pères de famille, dont beaucoup ont des enfants qui iront un jour à l'université.

Je suis moi-même depuis sept ans député d'une circonscription ouvrière, et je reste à la disposition de mes électeurs tous les samedis et les dimanches que je passe chez moi. Je me suis demandé combien je coûte à mes commettants, et quelqu'un qui s'y connaît mieux que moi en arithmétique a calculé qu'à \$18,000, divisés par 75,000 électeurs, cela donne moins de 25c. par tête pour les services que je rends aux habitants de ma circonscription. Je suis fier d'être à la disposition de ces gens. Je ne vais jamais chez moi en fin de semaine sans recevoir une demi-douzaine d'électeurs qui viennent me consulter sur des sujets comme l'assurance-chômage, les pensions, l'immigration, etc. Les électeurs de ma circonscription seraient d'avis, j'en suis sûr, qu'à raison de moins de 25c ce n'est pas un service trop coûteux pour une bonne représentation.

• (2.40 p.m.)

Je serais le premier à recommander que les augmentations de nos indemnités soient soumises à l'étude de la Commission des prix et des revenus, mais je me suis laissé dire que le président de la Commission les avaient approuvées. Le renvoi de cette question à la Commission aurait aidé à la faire entériner par le public. Mais elle ne l'a pas été. Je serais donc disposé à appuyer toute recommandation tendant au renvoi de la question à la Commission.

Je n'ai pas à vous rappeler, monsieur l'Orateur, que M. Beaupré a recommandé une indemnité de \$23,000 pour le reste de la session actuelle et de \$25,000 pour la session prochaine, ainsi que des dépenses à justifier. Je n'hésite pas à dire que je partage l'avis de M. Beaupré et que je ne trouve nullement gênant d'accepter \$18,000 alors qu'il en a proposé \$23,000. La hausse, de \$6,000 à \$8,000, de l'allocation non imposable est le deuxième objet de critique. Je conviens avec le président du Conseil privé (M. MacEachen) que cette disposition laisse les députés libres de dépenser cet argent à leur guise. Puis-je vous informer, monsieur l'Orateur, que mon collègue, le député de Greenwood (M. Brewin) maintient à ses frais dans son

comté un bureau où il assure un service à ses commettants.

Comme je suis père de famille et qu'un de mes enfants fréquente l'université, mon revenu actuel ne me permettrait pas d'entretenir un bureau de comté. C'est donc chez moi que je reçois mes commettants lorsque j'y suis en fin de semaine. Je voudrais bien avoir assez d'argent pour entretenir le même genre de bureau que le député de Greenwood. Cela lui permet d'assurer hors de chez lui un service très utile à ses commettants. Je sais bien qu'il faut nous laisser agir à notre gré dans ce domaine. Plusieurs députés m'ont confié qu'ils ne voulaient pas maintenir de bureau dans leur circonscription. C'est donc, à mon avis, une question à trancher par le député lui-même.

En ce qui concerne la rétroactivité, ma troisième critique, ce problème a débuté pour ma part en 1965. J'ai constaté la dépréciation annuelle de mon revenu par suite de l'augmentation du coût de la vie, et j'ai été ainsi directement touché en subissant depuis cette année-là une diminution annuelle de mon revenu. Je devrais probablement exprimer le vœu que la rétroactivité remonte à 1965, et je ne vois sûrement rien de mal à ce qu'elle remonte à octobre de l'an dernier. M. Beaupré et d'autres auraient examiné cette question avant octobre, et à mon avis, l'augmentation devrait être rétroactive au début de la session.

Le quatrième domaine porte sur l'adaptation des majorations, et il n'existe à l'heure actuelle aucune formule pertinente pour nos indemnités. C'est probablement une question qui pose la plus grande difficulté. Tant de personnes présentent le problème en demandant sur quels critères fonder l'augmentation des indemnités des députés et quel mécanisme employer. Si vous interrogez quelqu'un sur la question des critères, il est incapable de donner une réponse. Faudrait-il relier notre indemnité à une certaine catégorie de la fonction publique, ou employer la moyenne d'un groupe de catégories? Tout le problème est très difficile.

D'ici au début de la prochaine session, que je sois ici ou non, j'espère que le gouvernement recommandera une catégorie précise à laquelle rattacher notre traitement afin de ne plus avoir à présenter, à intervalles plus ou moins brefs, une mesure de rattrapage salarial. J'espère que le chiffre pour lequel on optera sera raisonnable, et qu'il tiendra compte de notre formation, de nos responsabilités, de notre rendement et du temps que nous consacrons à notre tâche.

Il fut un temps où je croyais possible de cumuler deux fonctions, celle d'avocat et celle de député. Mais sachez, monsieur l'Orateur, que depuis mon arrivée à la Chambre, en 1965, c'est à peine si j'ai pratiqué le droit. Mon associé fait 99.5 p. 100 du travail. Être député est un emploi à plein temps, et c'est bien ainsi. Il faut en tenir compte dans l'établissement de notre traitement. En forçant le député, parce que son traitement n'est pas suffisant, à chercher ailleurs l'argent nécessaire pour joindre les deux bouts, on lui enlève autant de temps et d'énergie qu'il devrait consacrer à ses fonctions à la Chambre.